Nguyen Thuy Anh*

La Revue Française de Médecine Traditionnelle Chinoise
1986, 118, 263-264

L'élaboration de la première pharmacopée vietnamienne

Dans le Viet Nam traditionnel, l'organisation sanitaire de l'Etat se réduisait à un *Thai Y Ty,* Service médical royal, ou, sous certaines dynasties, à un *Thai Y Viên,* Institut royal de Médecine. Cet organisme, comme son nom l'indique, s'occupait de la santé du roi et de sa famille et dispensait tout au plus ses soins aux grands dignitaires de la Cour. Il ne répondait ni de la situation sanitaire générale du pays, ni de la formation du corps médical, ni même de l'établissement des normes requises dans la pratique médicale. Il s'ensuivait que la médecine traditionnelle vietnamienne, dont les origines remonteraient à des milliers d'années, restait dépourvue d'une pharmacopée officielle, bien qu'une législation médicale rudimentaire ait pris forme assez tôt, telle qu'on la voit enregistrée dans le Code Hong Duc promulgué par le roi Le Thanh Tong, vers la seconde moitié du XVe siècle. Les recettes et les formules pour la préparation des médicaments, demeurées sans contrôle, se propageaient d'une région à d'autres et se transmettaient de génération en génération de façon absolument spontanée et empirique. Le premier codex en vigueur, sous la colonisation française, était simplement un codex français qui n'avait rien à voir avec les traditions médicales nationales, lesquelles, du reste, étaient méprisées et écartées du système sanitaire officiel.

Avec le triomphe de la Révolution d'août 1945, la médecine vietnamienne allait subir des changements radicaux. Bénéficiant sous le pouvoir populaire des conditions matérielles jusque-là inconnues et guidée par une ligne médico-sanitaire à la fois clairvoyante et réaliste, elle a connu un essor sans précédent sur la base d'un développement simultané de ses deux éléments constitutifs : la médecine moderne et la médecine traditionnelle, lesquelles, peu à peu, ont commencé à s'intégrer l'une dans l'autre dans le cadre d'une alliance consciente et de plus en plus systématique. Pour l'édification d'une médecine spécifiquement vietnamienne, un codex vietnamien est devenu indispensable, qui doit refléter le nouvel état de choses jusque dans son devenir, fournissant des normes acceptables aux préparations pharmaceutiques tant modernes que traditionnelles.

En 1963, le Ministère de la Santé décida l'institution d'un Conseil de Pharmacopée de 22 membres présidé par le Pr. Dr. Truong Cong Quyên et composé d'éminentes personnalités du monde médical. Cet organisme reçoit la collaboration de plus de 100 spécialistes travaillant dans différents établissements médico-sanitaires : instituts de recherche, hôpitaux, usines pharmaceutiques, écoles de pharmacie et de médecine... Parmi ces membres non permanents, on compte des pharmaciens et pharmacologues, des médecins de l'école moderne et ceux de l'école traditionnelle, des chimistes, des botanistes, des zoologistes...

Les conditions de travail, bien modestes au début, devenaient particulièrement difficiles par suite de la guerre. C'est seulement au bout de huit années d'un effort persévérant que l'entreprise a abouti, vers fin 1970, à un ouvrage consacré aux médicaments modernes et qui constituait la première partie de la pharmacopée nationale. Les normes instituées s'élevaient à 323 pour les produits fabriqués dans le pays et 231 pour ceux importés régulièrement de l'étranger. Considérés d'après leur nature, ces produits englobaient :

- 279 médicaments chimiques
- 167 préparations galéniques
- 16 vaccins et sérums ; et
- 120 drogues végétales et animales.

L'ouvrage consignait en outre 421 spécifications sur les substances pour analyse et 60 protocoles spécifiques sur les modes officiels de contrôle.

Cette première partie de la pharmacopée nationale fut entièrement sanctionnée par le Ministère de la Santé qui, par procuration du Conseil du Gouvernement, promulgua sa validité à partir du 1er juillet 1971. Les normes et les spécifications instituées ont reçu d'emblée l'approbation du corps médical qui les considère comme réalistes, à la fois conformes aux exigences de la science moderne et appropriées aux conditions nationales quant à la production, au conditionnement, à la conservation et à l'usage. Les critiques reçues de tous les coins du pays ont mis en évidence certaines faiblesses et maladresses et le Conseil de Pharmacopée y a remédié en complétant l'ouvrage d'un addendum de caractère explicatif.

En 1968, tout en mettant la dernière main sur le codex des médicaments modernes, le Conseil de Pharmacopée

De l'Institut de médecine traditionelle de Hanoï

avait commencé l'élaboration d'un deuxième portant sur les médicaments traditionnels. A cette date, l'alliance des deux médecines moderne et traditionnelle avait abouti dans le pays tout entier à d'importants résultats. Dans le domaine thérapeutique, de nombreuses médications traditionnelles avaient fait preuve d'efficacité, non seulement contre les maladies courantes, mais encore contre des affections difficilement réductibles, tels certaines colopathies, l'hépatite virale, l'ulcère de la cornée dû à Bacillus pyocyaneus, même certaines formes d'artérite oblitérante. L'application de méthodes traditionnelles dans le traitement des plaies et blessures des parties molles comme dans la réduction des fractures a été d'un grand secours face aux bombardements américains. En pharmacologie, des recherches fructueuses ont été menées dans plusieurs instituts, permettant d'identifier les propriétés curatives de toute une gamme de plantes médicinales et d'extraire des substances antibactériennes, anti-inflammatoires, anti-allergiques, hémostatiques, toniques... d'origine végétale. La culture des plantes médicinales a commencé à se propager dans les communes rurales et beaucoup de médicaments traditionnels sont passés à la production industrielle, dans les usines pharmaceutiques centrales et régionales. Autant de succès qui faisaient honneur à la politique de revalorisation du patrimoine médical ancestral et qui, en même temps, exigeaient en toute urgence une codification des activités, notamment dans la préparation des médicaments.

Ce fut dans ces conditions que le Ministère de la Santé donna des directives en vue d'instituer des normes officielles pour l'identification et le contrôle qualitatif et même quantitatif des drogues traditionnelles d'origine végétale comme animale. Le Conseil de Pharmacopée se mit à élaborer un projet de codex pour médicaments traditionnels, travail qui a exigé non moins de neuf années d'efforts. Vers fin 1976, il a pu présenter 250 monographies sur les drogues traditionnelles usuelles, telles qu'elles se sont préparées et administrées jusqu'à nos jours. Vu la complexité des problèmes suscités autour de l'empirisme traditionnel, le projet de codex, actuellement sous presse, sera donné en application à titre d'essai et en critique dans les milieux médicaux modernes comme traditionnels. Sur la base des critiques reçues, il sera revu et corrigé avant d'être soumis au Ministère de la Santé et au Conseil du Gouvernement.

Dans cette deuxième partie de la pharmacopée nationale, les normes instituées n'ont pu être aussi précises que celles inscrites dans la première, concernant les médicaments modernes. Les médecins, herboristes et droguistes de l'école traditionnelle, forts de leurs expériences millénaires transmises la plupart du temps de père en fils, ont certes leur manière à eux d'identifier les drogues qu'ils administrent en toute sécurité. Ce n'est malheureusement pas le cas de nos chercheurs de l'école moderne qui, bien que possédant de bonnes connaissances scientifiques, n'ont pas eu le temps nécessaire afin d'assimiler les riches expériences ancestrales et encore moins les possibilités de tout expliquer. L'œuvre entreprise, d'un caractère collectif très marqué, a progressé pas à pas, après délibération, et les avis souvent contradictoires ont été étudiés avec circonscription avant qu'une conclusion ne fût formulée. La présence de pharmaciens, de botanistes et de médecins formés à l'école moderne et qui s'étaient versés depuis longtemps dans l'étude des médicaments traditionnels à aidé énormément à éviter les écueils. Pour chacune des 250 drogues traditionnelles consignées dans le projet de codex, les spécialistes ont précisé les dénominations populaires et savantes avec l'identité déjà reconnue, les méthodes scientifiques d'identification, des spécifications possibles sur la pureté et le dosage chimique de principes actifs chaqur fois qu'ils ont pu rassembler des données scientifiques vérifiées par l'expérimentation pharmacologique et l'application clinique. Quant aux caractères physiques et pharmacodynamiques, aux indications thérapeutiques, au mode d'emploi, aux doses usuelles, aux contre-indications..., ils les ont mentionné suivant les conceptions traditionnelles pour chaque drogue, dans le but d'apporter des spécifications supplémentaires pour l'identification de cette dernière et d'en aider au bon usage. Le projet de la deuxième partie de la pharmacopée nationale, qui spécifie encore les normes pour le bon exercice de la médecine et de la pharmacie traditionnelles, est destiné avant tout aux praticiens de l'ancienne école ; mais il se propose aussi de servir un public plus large : tous les praticiens dans leur ensemble, appelés à réaliser sans faillir la politique de l'alliance des deux médecines moderne et traditionnelle, l'une des pierres angulaires de l'actuelle ligne médico-sanitaire nationale.

La première pharmacopée vietnamienne a été achevée pour l'essentiel, exigeant en tout quinze années de travail, sans doute plus encore, jusqu'au jour de son entière entérination par le Ministère de la Santé et sa promulgation par le Conseil du Gouvernement. Oeuvre collective des travailleurs scientifiques du corps médical du Viet Nam socialiste, elle s'est efforcée de répondre aux exigences de la médecine vietnamienne à l'heure du socialisme. Comme cette médecine, elle se veut scientifique, nationale et populaire.